

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 03 NOVEMBRE 2022
Liste des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville - La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h38), Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Benjamin GASTALDELLO (sortie à 19h27 et retour à 19h32, sortie à 19h40 et retour à 19h43), Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (jusqu'à son départ à 19h27), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Jean-Pierre LOVET, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Jean-Paul PAGET (à son arrivée à 18h44), Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Valérie ARGOUD, Danielle BISILLON, François BOUCLY, Bisma CARON, Michel CLEYET-MERLE (avant son arrivée à 18h38), Jacques GARNIER, Max GAUTHIER (à son départ à 19h27), Ludovic LEPRETRE, Jean-Paul PAGET (avant son arrivée à 18h44), Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien RAJON, Véronique SEYCHELLES.
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Bernard BADIN donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h38), Claire DURAND donne pouvoir à Daniel VITTE, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Noëlle MOREL donne pouvoir à Roger MARCEL, José RODRIGUES donne pouvoir à Géraldine STIVAL.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCES-VERBAL

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil communautaire du 29 septembre 2022.

PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité :

- le report des projets de délibérations :

2.9 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2022

2.10 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2023

Arrivées de Michel CLEYET-MERLE avec le pouvoir de Jean-Marc BOUVET à 18h38, et Jean-Paul PAGET à 18h44. Le quorum est modifié.

DELIBERATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Eau et assainissement

1.1 (2022-213) Convention relative à la vente d'eau en gros par le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol (SMERB) à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - Saint Victor de Cessieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit d'approuver la convention de fourniture d'eau potable passée avec le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Victor de Cessieu.

1.2 (2022-214) Autorisation de signature par la Présidente de convention pour le traitement conjoint d'eaux usées domestiques ou assimilés et d'effluents agricoles peu chargés (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit d'approuver le modèle de convention pour le traitement conjoint d'eaux usées domestiques ou assimilés et d'effluents agricoles peu chargés.

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (2022-215) Modification n°3 des représentants de la Communauté de communes au sein du SYCLUM

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du SYCLUM, les autres délégués étant inchangés.

Délégué suppléant : Catherine PORLAN (Dolomieu)

2.2 (2022-216) Modification n°3 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan, les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Delphine HARTMANN (Dolomieu). Madame HARTMANN étant précédemment déléguée suppléante, il convient de désigner un second délégué suppléant pour la remplacer.

Délégués suppléants : Renée BEAUGELIN (Rochetoirin) et Luc BLANCHET (Dolomieu)

Finances

2.3 (2022-217) Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le Budget général de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, ainsi que les Budgets annexes des Actions Economiques, Aménagements de zones et ZA d'Izelette.

2.4 (2022-218) Apurement du compte 1069 : Budget général et Budget annexe des Actions Economiques

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit de décider d'apurer le compte 1069 sur l'exercice 2022 du Budget général et Budget annexe des Actions Economiques par les opérations définies dans la délibération.

2.5 (2022-219) Amortissement des immobilisations du Budget général et du Budget annexe des Actions Economiques à compter du 1^{er} janvier 2023

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les durées d'amortissement telles que présentées.

2.6 (2022-220) Amortissement des immobilisations des Budgets annexes du Service de l'Eau, Service Assainissement et Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à compter du 1^{er} janvier 2023

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les durées d'amortissement telles que présentées.

2.7 (2022-221) Apurement des comptes 45 du Budget général

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'autoriser la régularisation des écritures sur le Budget général.

2.8 (2022-222) Attribution des fonds de concours pour l'année 2022

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit de valider les montants des fonds de concours tels que présentés.

2.9 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2022

Projet de délibération reporté

2.10 Partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes pour l'année 2023

Projet de délibération reporté

Départ de Max GAUTHIER à 19h27 et sortie de Benjamin GASTALDELLO à 19h27, le quorum est modifié.

Ressources Humaines

2.11 (2022-223) Modification du tableau des effectifs – novembre 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la réaffectation du poste d'ingénieur principal à temps complet Chargé de la maîtrise d'ouvrage public au service Systèmes d'informations et patrimoine, d'approuver la suppression des 56 postes présentés, et d'adopter le tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents) tel que présenté en pièce jointe de la délibération.

Retour de Benjamin GASTALDELLO à 19h32, le quorum est modifié.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (2022-224) Renouvellement de la convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

3.2 (2022-225) Charte d'engagements « Les entreprises s'engagent ! » en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 2 abstentions)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la signature de la Charte d'engagements « Les Entreprises s'engagent ! » entre l'Etat, le Département de l'Isère, les Ets Ferrari et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle, pour une durée de 1 an, renouvelable.

Sortie de Benjamin GASTALDELLO à 19h40, le quorum est modifié.

Politique agricole

3.3 (2022-226) Attribution d'une subvention au Syndicat des Jeunes Agriculteurs pour l'organisation du forum de l'installation et des métiers agricoles

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'attribuer une subvention de 500 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Isère pour l'organisation de la première édition du forum de l'installation et des métiers de l'Agriculture.

Urbanisme

3.4 (2022-227) Convention de veille et stratégie foncière pour la commune de Chimilin (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention de veille et stratégie foncière entre l'EPOA, la Commune de Chimilin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Retour de Benjamin GASTALDELLO à 19h43, le quorum est modifié.

3.5 (2022-228) Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la commune de Chimilin

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Chimilin à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) ;
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

Habitat

3.6 (2022-229) Contribution 2022 à l'ADIL de l'Isère et bilan 2021 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'accepter le versement de la contribution 2022 à destination de l'Agence Départementale d'Information Logement, pour un montant de 5 802 €.

4. VIE LOCALE

Equipements culturels et sportifs, éducation artistique

4.1 (2022-230) Mise en œuvre d'une résidence artistique dans les lieux de la petite enfance et demande de financement

- Adopté à la majorité absolue (45 pour, 0 opposition, 5 abstentions)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique

Il s'agit de valider les demandes de subventions auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h12.